

UN LIBRARY

OCT 15 1977



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
LIMITEE

A/C.5/32/L.7/Rev.1

12 octobre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 108 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

COMPOSITION DU SECRETARIAT

Inde, Japon, Kenya et Trinité-et-Tobago : projet de résolution révisé

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures relatives à la composition du Secrétariat, et en particulier sa résolution 31/26 du 23 novembre 1976,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/32/146,

1. Prend note du rapport du Secrétaire général;
2. Exprime l'opinion que le rapport du Secrétaire général ne satisfait pas suffisamment aux prescriptions de la résolution 31/26 ni à celles d'autres résolutions pertinentes;
3. Prie instamment le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que soient effectivement appliquées les résolutions 31/26, 31/27 et les autres résolutions pertinentes, eu égard aux dispositions du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies;
4. Prend note en outre des assurances reçues du Secrétaire général, selon lesquelles il fournirait un rapport détaillé sur l'application des directives et des dispositions contenues dans les résolutions 31/26 et 31/27 à la trente-troisième session;
5. Prie le Secrétaire général de fournir, dans le rapport qu'il présentera à la trente-troisième session, des données détaillées, y compris des données numériques comparatives, sur l'application des résolutions pertinentes, notamment de la résolution 31/26, en tenant pleinement compte des opinions et des propositions exprimées au cours de la discussion sur cette question à la trente-deuxième session.

-----